



Différence de traitements entre stagiaires

Par **Athenais**, le **24/07/2014** à **19:22**

Bonjour,

Je suis actuellement en stage, depuis bientôt 6 mois dans une entreprise. Je me suis rendue compte récemment que tous les autres stagiaires bénéficiaient, en plus de leur gratification, des tickets restaurant. Or, personnellement, je n'en ai pas vu l'ombre d'un seul depuis mon entrée dans l'entreprise....

Concrètement, existe-t-il des lois, des textes, qui obligerait l'employeur à une égalité de traitement entre les stagiaires, au sein de l'entreprise ?

Je précise que tous les stagiaires de l'entreprise, moi comprise, effectuent un stage sous une convention tout à fait "basique", et sans précisions concernant l'attribution ou non des tickets. La gratification attribuée est la même pour tous.

Je précise également que la DRH fait passer ces tickets en don, en cadeau, sans l'indexer, ou en faire mention dans la "fiche de paie" des stagiaires.

Concrètement quelles actions s'offrent à moi ?

Je compte bien sûr m'entretenir avec la direction, mais j'aurais voulu être préparée au mieux.

En vous remerciant d'avance pour vos conseils :)

Par **P.M.**, le **24/07/2014** à **19:43**

Bonjour,

Normalement, au sein d'une entreprise, il ne peut pas y avoir d'exception à l'attribution de titres-repas lorsque les autres y ont droit dans les mêmes conditions d'emploi...